

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Date de la convocation

23.06.2022

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

L'an deux mille vingt deux
le vingt neuf juin,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. VILLAIN.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Gilles ROUX à M. Jean-Pierre JAGER

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de Mme Sandrine LAMBERT à Mme Nicole BONNET

Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Benjamin GANDIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Projet d'extension des vestiaires, réhabilitation d'un local et acquisition d'une salle de convivialité (club house) au stade annexe de rugby : Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 5 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation et réhabilitation du stade de rugby. Ce projet a été découpé en deux phases :

- 1/ Réhabilitation du terrain
- 2/ Projet vestiaires et espace de convivialité

La première partie du projet étant achevée, il est proposé d'engager la deuxième phase qui serait composée comme suit :

- Extension et réhabilitation des vestiaires existants
- Réhabilitation du local (rangement et buvette)
- Acquisition d'un local de convivialité (club house)

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **1. JUIN 2022**

Publié le : **- 1 JUIN 2022**

Notifié le :

Suite à la finalisation de la deuxième phase du projet, les travaux sont estimés à :

⇒ Extension et réhabilitations (travaux, honoraires et divers compris)	167 604.88 € HT
⇒ Acquisition local convivialité	<u>45 500.00 € HT</u>

TOTAL PROJET (arrondi) 213 105.00 € HT

Le financement serait comme suit :

⇒ DSIL 2022 (80% HT)	170 484.00 €
⇒ Ville (20% HT)	42 621.00 €

Ce projet devra faire l'objet du dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant :
 - ✓ à solliciter la subvention DSIL 2022 ;
 - ✓ à déposer et signer les demandes autorisations d'urbanisme ;
 - ✓ à signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

